

DISCOURS DE
MADAME INGRID OLGA GHISLAINE
EBOUKA – BABACKAS
MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION
CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE DE LA
RÉPUBLIQUE DU CONGO

CONFÉRENCE DE L'OACI SUR LA FACILITATION (FALC 2025)
DOHA, QATAR – 17 AVRIL 2025

**Monsieur le ministre des transports de l'Etat du Qatar,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OACI,
Honorables Ministres et Chefs de Délégation,
Distingués Délégués,**

Mesdames, Messieurs,

C'est un immense honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la Conférence de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) sur la facilitation du transport aérien, abritée avec brio par l'Etat du Qatar que je remercie pour les conditions d'accueil réservées à ma délégation et à moi-même.

Cette conférence qui a pour thème — « Faciliter l'avenir du transport aérien : collaboration, efficacité, inclusivité » — pointe les défis que nous devons relever ensemble et représente un moment clé pour renforcer les efforts mondiaux en la matière.

En effet, la facilitation est bien plus qu'un simple processus administratif, elle constitue un impératif stratégique pour assurer un transport aérien fluide, sécurisé et accessible à tous, tout en renforçant la norme et les pratiques fixées par l'OACI et la coopération internationale.

Mesdames et messieurs,

La République du Congo soutient pleinement cette vision et reste déterminée à œuvrer, aux côtés de l'OACI, pour faire de la facilitation du transport aérien un levier de développement et d'intégration mondiale.

À cet égard, nous avons mis en place un Comité National de Facilitation, avec un Programme National de Facilitation de l'Aviation Civile.

Nous avons entrepris l'implémentation d'un système d'information préalable sur les voyageurs et les dossiers des passagers, connu sous l'appellation APIPNR, afin

d'optimiser le traitement des flux aériens et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

Parallèlement, il est essentiel de renforcer les contrôles aux frontières, de lutter contre la fraude documentaire, d'améliorer les systèmes d'identification des voyageurs, tout en respectant les droits individuels et la confidentialité des données des passagers.

C'est pourquoi, nous poursuivons avec volontarisme la modernisation de nos plateformes aéroportuaires, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire, par l'intégration de technologies de pointe dédiées à l'automatisation des contrôles aux frontières et à l'amélioration substantielle de l'expérience passagers.

Enfin, concernant l'accessibilité de tous, la République du Congo a adopté une réglementation spécifique relative au transport aérien des personnes vivant avec un handicap, en parfaite conformité avec les dispositions de l'Annexe 9 à la Convention de Chicago.

Cette initiative traduit notre volonté d'instaurer un transport aérien inclusif, respectueux de la dignité humaine et garant d'une égalité d'accès aux infrastructures.

Mesdames et messieurs,

En tant que Présidente en exercice de la Commission Africaine de l'Aviation Civile, je voudrais rappeler que l'histoire récente a montré que les crises sanitaires, sécuritaires et migratoires n'épargnent aucun État.

Fort de ce constat, la République du Congo poursuit également son action au service d'une aviation intégrée et solidaire sur le continent, convaincue que l'avenir du secteur passe par la coopération et le partage des meilleures pratiques.

Mesdames et messieurs,

En conclusion, la République du Congo réaffirme son engagement total à collaborer avec l'OACI et ses partenaires pour garantir une aviation civile fluide, sécurisée, inclusive, intégrée et durable.

Je vous remercie de votre attention.